

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du mardi 17 octobre 2023

Membres présents :

Collège des professeurs : Nathalie BARRANDON, Alexandre DENOYER, Georges DURRY, Guillaume GELLÉ, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI, Dominique ROUX

Collège des autres enseignants : David ANNEBICQUE, Ahlem ARFAOUI, Jean-Marc BASCOURRET, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Suzane EL HAGE, Françoise LE NY, Emmanuelle WALTER

Collège des étudiants : Justin DEBEVE, Jimmyson JOUART, Linda MFENJOU, Anissa TISGHITI

Collège des BIATSS : Emmanuel BONNET, Nathalie HUMBERT, Ambre PERRIGUEY, Philippe POPLIMONT

Personnalités extérieures : Patricia DURIN, Véronique MARCHET

Membres représentés :

Anaïs DANET a donné pouvoir à Guillaume GELLÉ

Jean-Luc PROST a donné pouvoir à Guillaume GELLÉ

Emmanuel RIGUET a donné pouvoir à Georges DURRY

Frédéric VELARD a donné pouvoir à Georges DURRY

Corinne DHILLY a donné pouvoir à Philippe POPLIMONT

Arnaud HUGUEL a donné pouvoir à Philippe POPLIMONT

Virginie BRULE-PINTAUX a donné pouvoir à Hamid MORJANI

Membres excusés :

Virginie BRULE-PINTAUX, Axel BUGNOT, Léo CASSART, Anaïs DANET, Corinne DHILLY, Isabelle HELIOT-COURONNE, Edwige HELMER-LAURENT, Arnaud HUGUEL, Jean-Luc PROST, Emmanuel RIGUET, Colette THOMAS, Frédéric VELARD

Membres de droit :

Laure CASTIN, directrice générale des services, Aline HUMBERT, directrice générale des services adjointe, Nathalie MERIOT, agente comptable, Monsieur le recteur représenté par madame Maud MOEYAERT

Invités :

Tamar BALAN, Marjorie BILLET, Geoffray BRUNAU, Christophe CLEMENT, Marie-Renée DE BACKER, Olivier DUPERON, Anne JUSSIAUME, Emmanuelle LECLERCQ, Laurent LUCAS, Aurore LONCHAY, Marie OLIVIER, Patrick RAVAU, Yannick REMION, Valérie ROQUILLY, Marie-Odette VICTOR

Ordre du jour :

1. Points d'information

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

3. Questions ressources humaines

- Campagne d'emploi 2024
- Application des LDG : prime de fin d'année et prime d'intéressement liée aux activités de formation professionnelle

4. Questions financières

- Augmentation des frais d'inscription de l'Institut d'Etudes Judiciaires

5. Vote des bilans CVEC URCA pour 2020, 2021 et 2022

6. Exonération des étudiants extra-communautaires

7. Questions pédagogiques

- Déclaration d'ouverture d'un parcours de BUT
- Relevé de décisions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 26 septembre 2023

8. Questions recherche

- Demande subvention FEDER
- Relevé de décisions de la commission recherche du 12 septembre 2023

9. Questions diverses

La séance débute à 14h03

Une minute de silence est observée à la mémoire de monsieur Dominique BERNARD et de monsieur Samuel PATY.

1. Points d'information

➤ Arrêté d'interdiction d'accès aux locaux

Monsieur le président informe les membres du conseil de l'arrêté d'interdiction d'accès aux locaux à l'encontre de monsieur Mohamed Aly SOW, étudiant à l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, pour une durée de trente jours.

Monsieur Olivier DUPERON fait lecture des pouvoirs et monsieur le président fait lecture de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023 est soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 19 septembre 2023, à l'unanimité.

3. Questions ressources humaines

➤ Campagne d'emplois 2024

Monsieur le président rappelle que cette campagne d'emplois s'inscrit dans un contexte financier contraint pour les universités, notamment en raison des mesures gouvernementales non compensées par l'État. Néanmoins, l'université a fait le choix de suivre les recommandations de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en présentant une campagne d'emplois classique.

Madame Tamar BALAN explique que, comme l'année précédente, la méthodologie est de présenter une campagne d'emplois globale intégrant l'ensemble des populations de l'université (enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS) basée sur les indicateurs, sur la structure d'emplois et les tensions au niveau des composantes, en assurant la soutenabilité des décisions en année pleine. Ces décisions impactent par ailleurs la masse salariale inscrite dans la construction du budget initial 2024.

Le calendrier de cette campagne d'emplois 2024 est rappelé : conférence des doyens et directeurs d'unités le 9 octobre, comité social d'administration le 10 octobre, conseil académique le 10 octobre et conseil d'administration le 17 octobre.

Monsieur Yannick REMION précise que les indicateurs se présentent en deux volets : un volet national permettant de comparer l'URCA aux autres universités pluridisciplinaires avec santé (groupe 11) avec un suivi depuis 2015. Les données permettant de calculer ces indicateurs sont publiques et consultables sur la base de données data ESR de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le deuxième volet permet de comparer les composantes d'enseignement entre elles. Ces données internes ont été extraites des systèmes d'information de l'université début octobre 2023 puis traitées par la cellule d'appui au pilotage et la direction des ressources humaines.

S'agissant du volet national, le premier indicateur concerne la démographie étudiante. Monsieur Yannick REMION explique qu'il est calculé sur les inscriptions premières hors doctorats, HDR, classes préparatoires aux grandes écoles et IFSI. Il montre la baisse sur les inscriptions en formation initiale. L'avance de phase sur la baisse de la démographie étudiante constatée en 2022 se confirme en 2023 avec un rythme plus soutenu que la plupart des universités du panel de référence.

Le deuxième indicateur concerne les subventions du ministère par étudiant. L'université est au-dessus de la médiane.

Le troisième indicateur concerne le taux d'encadrement par les enseignants ou les enseignants-chercheurs titulaires. La place de l'université en haut du classement est confortée.

Le quatrième indicateur concerne le taux de support des étudiants par les titulaires BIATSS. L'université poursuit son évolution en bonne place dans le panel. Concernant les BIATSS titulaires de catégorie A, l'université conforte sa place de leader du panel.

L'université étant mieux (ou moins mal) positionnée que la plupart des établissements du panel sur la totalité des indicateurs proposés, ses marges de manœuvre internes sont supérieures à celles des autres universités pour trouver des solutions aux problèmes de rigidité de structure d'emplois, de masse salariale et de tension de certains secteurs.

Les indicateurs montrent toutefois que les taux de titulaires par étudiant sont positionnés à des niveaux élevés ce qui traduit une rigidité excessive de la structure d'emploi de l'université qui nécessite une attention particulière.

Concernant le deuxième volet, le premier indicateur constitue la démographie étudiante en formation initiale par composante. Les deux écoles d'ingénieurs et l'INSPE sont sur des effectifs stables. Avec l'arrivée de la troisième année de BUT, les deux IUT augmentent mécaniquement leurs inscrits. L'UFR de Droit et de Sciences politiques, l'UFR STAPS sont en légère augmentation. L'UFR de Lettres et de Sciences humaines, l'UFR de Sciences économiques sociales et de gestion et l'UFR Sciences sont en baisse. Ces éléments pourront être revus lorsque toutes les inscriptions seront terminées.

Concernant les deux UFR avec des départements de Lettres et de Sciences, une analyse plus détaillée par département serait judicieuse.

Le deuxième indicateur est le rapport de l'évolution H/E FI (charge d'enseignement FI en HETD par inscrit FI hors apprentissage) des composantes jusque 2022-2023 au regard de la cible fixée pour le prochain contrat (rentrée 2024) en fonction de moyennes nationales constatées pour des composantes comparables. L'ESIREIMS, l'INSPE, la faculté STAPS sont à la cible. L'EiSINe, les UFR SEN et SESG, l'IUT RCC et l'IUT de Troyes sont sur des hausses sensibles avec dépassement de la cible (EiSINe) ou éloignement de la cible (SEN, SESG et IUTs). La faculté de Droit et de Sciences politiques, la faculté de Lettres et Sciences humaines sont légèrement en dessous de la cible.

Monsieur le président rappelle que la troisième année du BUT va corriger cette évolution et que l'indicateur H/E, soumis à la fluctuation du nombre d'étudiants, nécessite une forme de lissage. Monsieur Yannick REMION souligne que la réalité de certains départements est assez différente de la réalité générale de la composante.

Le dernier indicateur est le taux d'encadrement pédagogique (nombre d'étudiants FI par enseignant(-chercheur)). Il est constaté un déficit d'encadrement en DSP et en STAPS, des différences substantielles entre les deux écoles d'ingénieurs comme entre les deux IUT et, concernant la faculté de Sciences exactes et naturelles, un encadrement à un niveau comparable à l'IUT RCC, meilleur que celui de l'IUT de Troyes.

Madame Tamar BALAN précise que les éléments déterminants de la campagne d'emplois sont l'intégration dans le cadre du projet de l'établissement avec des objectifs de gestion des déséquilibres et de la structure d'emplois en tenant compte de l'évolution des effectifs étudiants et de la couverture de la charge d'enseignement. Elle ajoute que la campagne a respecté les demandes prioritaires de la part des différentes structures et une continuité de service pédagogique, de recherche et d'administration dans un contexte de contrainte et de soutenabilité indispensable avec une maîtrise de trajectoire de la masse salariale.

Un focus est fait sur la structure des emplois. La part des titulaires représente 67,2 % des effectifs pour une part de 79,26 % de la masse salariale. Une rigidité de la masse salariale est encore constatée, même si elle est en baisse depuis deux ans. Ce point reste préoccupant dans un contexte de décrémentation et amorcée de l'effectif étudiants.

L'enveloppe budgétaire disponible a été calculée en prenant la masse salariale dégagée en année pleine par les départs sur l'année 2023, l'estimation d'un GVT positif prévisionnel sur 2024 et 2025 et l'analyse des futurs départs potentiels en tenant compte de la réforme des retraites.

Pour 2025, la nouvelle grille de progression des agents sous contrat induira un pseudo-GVT additionnel qui devra être pris en compte. En effet, une revalorisation salariale est prévue tous les trois ans. Cette augmentation est estimée à environ 200 K€.

La masse salariale libérée par les départs 2023 représente en année pleine un peu plus de 4 M€, l'estimation du GVT positif sur 2024-2025 est estimée à 2 M€, ce qui donne un budget disponible d'un peu plus de 2 M€.

Le coût de la campagne d'emplois proposée est de 2355 K€.

Monsieur le président rappelle qu'il s'agit d'approximations budgétaires dans la mesure où il n'est pas possible de savoir à l'avance qui sera recruté.

Madame Tamar BALAN explique que les propositions faites tiennent compte du caractère pluriannuel avec des propositions sur des titulaires ou des contractuels. Le dispositif de concours génériques pour les BIATSS est conservé ainsi qu'une pérennisation en CDI pour certaines demandes.

La synthèse des demandes faites par les services fait apparaître 38 sortants et 322 demandes dont 199 demandes de création. Une synthèse des propositions soumises au CA est présentée (38 départs, 32 propositions de création, 8 propositions de création sur ressources fléchées, 5 propositions de promotion/pérennisation et 6 concours génériques, soit au total 51 propositions réparties en 10 enseignants, 28 enseignants-chercheurs et 13 BIATSS).

Monsieur le président indique qu'au titre du volet repyramidage EC de la LPR sur les filières en manque de PR, sept repyramidages MC/PR vont s'ajouter aux 51 propositions.

Les propositions par composante sont listées et les résidus de la campagne d'emplois 2023 sur les postes infructueux sont rappelés. Madame Tamar BALAN présente également les concours génériques des BIATSS et les viviers correspondants, ainsi que les postes d'enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS de cette campagne par composante.

Monsieur le président explique qu'il n'est pas exclu de faire une campagne complémentaire en décembre à la suite de demandes déjà formulées et en attente, ainsi que sur des postes avec financement fléché.

Monsieur Olivier DUPERON rappelle les résultats des votes du CSA, soit un avis favorable, 5 avis défavorables et 3 abstentions. Le conseil académique a voté avec 32 voix pour, 8 voix contre et 8 abstentions.

Monsieur le président indique que des demandes concernant le volet BIATSS ont été formulées au CSA. Il rappelle que les processus de recrutement diffèrent selon les populations et que pour les BIATSS, selon la pratique de l'université, les départs sont massivement remplacés au fil de l'eau. Cela justifie un usage bien plus modéré pour les BIATSS de la campagne d'emplois, contrairement aux populations enseignants et enseignants-chercheurs pour lesquelles le fil de l'eau est nettement moins usité. Il a donc demandé à madame Tamar BALAN de présenter ces remplacements au fil de l'eau de BIATSS au conseil d'administration.

Monsieur Emmanuel BONNET regrette de ne pas disposer des informations dans un laps de temps plus raisonnable. Il soulève la question de la rigidification de la masse salariale et demande si le pourcentage de titulaires est bien de 67 %, ce à quoi il est répondu par l'affirmative. Il indique qu'en reliant cet élément au bilan social et vu le nombre de départs en retraite dans les années à venir, le nombre de titulaires en sera d'autant diminué.

Monsieur le président rappelle que l'activité de l'université s'est développée notamment avec les appels à projets auxquels l'université a répondu, avec les grands enjeux scientifiques, avec la mise en place des pôles universitaires, etc. et n'est pas uniquement liée à des effets de fluctuation étudiante. L'alliance européenne doit également amener plus d'étudiants au niveau européen. La rigidité est avant tout une question économique, les charges étant différentes selon s'il s'agit d'un titulaire ou d'un contractuel. Il convient donc de mixer les propositions. L'accent est mis sur la surpopulation de personnels en catégorie A.

Madame Tamar BALAN fait un point sur les mouvements BIATSS (recrutements, créations de postes, cdisations), hors emplois scientifiques et emplois sur ressource propre, sur l'année 2023 et indique qu'il y a eu 197 entrants et 176 sortants. Au 1^{er} septembre 2023, 80 recrutements sont en cours et 300 recrutements ont eu lieu au total pour l'année 2023.

Madame Ambre PERRIGUEY regrette également le manque d'information préalable et demande un éclaircissement sur certains postes.

Monsieur le président précise que certains postes sont en cours de recrutement et apparaissent dans ces propositions.

Madame Ambre PERRIGUEY demande s'il y a 21 supports supplémentaires et monsieur le président répond que ces postes sont vacants et peuvent le rester, les postes apparaissant en entrant sont des postes pourvus. Toute création de poste titulaire passe devant le conseil d'administration.

Madame Ambre PERRIGUEY s'interroge sur les perspectives d'évolution et les pérennisations des agents contractuels. Elle fait état des autres concours hors BOE concernant les BIATSS avec un vivier restreint en catégorie en B et regrette également qu'il n'y ait pas de repyramidage BOE.

Monsieur le président précise qu'il n'y a pas eu de demande à ce titre.

Madame Ambre PERRIGUEY constate qu'il y a 8 postes en catégorie A et seulement 5 en catégorie B.

Monsieur le président rappelle qu'il y a des postes en recherche, ce qui explique la catégorie A.

Madame Nathalie BARRANDON est surprise que les votes des instances collégiales ne soient pas respectés.

Monsieur Georges DURRY aurait souhaité avoir un historique sur les trois dernières années des campagnes d'emplois et demande si, lors de la campagne d'emplois votée en décembre, certains emplois pourront être supprimés.

Monsieur le président répond qu'il ne reviendra pas sur ce qui aura été voté.

Monsieur Georges DURRY s'interroge sur les deux postes fléchés sur crédits PIA et se questionne sur la possibilité de créer un poste fonctionnaire sur un financement non pérenne.

Monsieur le président répond qu'il s'agit d'anticiper sur les dix années de ce projet les libérations de postes sur lesquelles ce support sera assis et rappelle que c'est le mécanisme normal d'une campagne d'emplois lorsqu'il y a des départs.

Monsieur Georges DURRY pensait qu'un poste de fonctionnaire devait être financé par une masse salariale d'État.

Monsieur le président rappelle que répondre à des appels à projet nécessite d'engager et de pérenniser des emplois pour mener à bien ces projets. Il s'agit d'un amorçage pour garder les compétences.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la campagne d'emplois 2024 de l'université, avec 23 voix pour, 1 abstention et 7 voix contre.

➤ ***Application des LDG : prime de fin d'année et prime d'intéressement liée aux activités de formation professionnelle***

○ Prime de fin d'année :

Madame Tamar BALAN rappelle que la prime de fin d'année pour les personnels BIATSS est prévue dans le cadre des lignes directrices de gestion et qu'une présentation de l'INM médiant doit être faite au conseil d'administration.

L'INM médiant est à 415 et les montants de primes sont identiques aux années précédentes. Les personnels au-dessus de l'INM médiant bénéficieront donc d'une prime de 300 €, les personnels en-dessous de cet INM médiant bénéficieront d'une prime de 400 €, les apprentis bénéficieront quant à eux d'une prime de 200 €. L'enveloppe globale de ce dispositif est de 390 K€ soit 470 K€ chargée.

Monsieur Georges DURRY demande la soutenabilité budgétaire et madame Tamar BALAN lui répond que cette prime est programmée dès le budget initial.

Monsieur le président évoque la question conjoncturelle, l'équilibre doit être trouvé dans une réalité budgétaire liée à beaucoup d'autres critères.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la prime de fin d'année, à l'unanimité.

Monsieur Emmanuel BONNET souhaite que la communication soit faite rapidement.

○ Prime d'intéressement liée aux activités de formation professionnelle

Madame Tamar BALAN rappelle que ce dispositif est également prévu dans les lignes directrices de gestion. L'enveloppe budgétaire maximale est présentée au conseil d'administration.

Cette prime est financée sur ressources propres des composantes et finalise cette année son processus de normalisation sur 3 ans du calcul de l'enveloppe dédiée à la direction et la gestion de la formation professionnelle.

L'enveloppe budgétaire globale (incluant aussi les responsabilités pédagogiques en formation professionnelle) maximale est de 120 K€ soit 145 K€ chargée et il n'y a pas de changement sur les plafonds individuels fixés à 6000 € ni sur les montants individuels d'indemnités pédagogiques limités à 1,5 fois la prime fonctionnelle prévue dans les référentiels de fonctions FI pour des formations semblables.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la prime d'intéressement liée aux activités de formation professionnelle, à l'unanimité.

4. Questions financières

➤ ***Augmentation des frais d'inscription de l'Institut d'Etudes Judiciaires***

Monsieur Geoffray BRUNAUX, directeur adjoint de l'Institut d'Etudes Judiciaires, rappelle les missions de l'institut et explique la motivation de l'IEJ à augmenter ses droits d'inscription de 50 €, en lien avec le souhait des étudiants de pouvoir bénéficier d'un deuxième examen du CRFPA blanc. Les droits d'inscription passeront alors à 400 €, augmentés des 170 € de frais d'inscription à l'examen du CRFPA, soit un coût total de 570 €.

Monsieur Justin DEBEVE évoque la précarité étudiante et demande s'il n'existe pas d'autres moyens.

Monsieur Geoffray BRUNAUX précise qu'il faut assurer un équilibre budgétaire et qu'il n'est pas dans la pratique des instituts d'études judiciaires de faire appel à des financements extérieurs, le risque étant de se heurter à des financements privés qui rentreraient en concurrence avec les préparations privées qui ne sont pas du même calibre financier.

Monsieur le président rappelle qu'il n'y a pas de subvention pour cet examen n'est pas un diplôme national.

Monsieur Justin DEBEVE demande s'il y aura des mesures particulières pour les étudiants en grande précarité.

Monsieur Geoffray BRUNAUX indique que la condition conférant le statut d'étudiant est d'être inscrit au CRFPA et les étudiants bénéficient à ce titre des mesures les concernant.

Monsieur le président rappelle que les boursiers sont exonérés des 170 € de frais d'inscription au CRFPA.

Madame Linda MFENJOU demande s'il sera possible d'effectuer ce deuxième examen blanc si l'augmentation de 50 € n'a pas lieu et monsieur Geoffray BRUNAUX répond par la négative.

Monsieur Emmanuel BONNET demande si le fait d'impacter ces 50 € aux 170 € de frais d'inscription au CRFPA au lieu des droits d'inscription à l'IEJ ne serait pas plus bénéfique pour les boursiers et monsieur le président répond par la négative dans la mesure où ce n'est pas l'université qui fixe ce montant.

Monsieur Geoffray BRUNAUX stipule que l'Institut d'Etudes Judiciaires applique stricto sensu les textes de loi.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'augmentation des frais d'inscription de l'Institut d'Etudes Judiciaires, à l'unanimité.

5. Vote des bilans CVEC URCA pour 2020, 2021 et 2022

Madame Ahlem ARFAOUI propose au vote les trois derniers bilans CVEC.

Elle rappelle que la CVEC est la contribution de vie étudiante et de campus dont chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement de l'enseignement supérieur doit s'acquitter et qui est collectée par le CROUS. Le montant est indexé selon l'indice du prix à la consommation et est de 100 € en 2023.

Un premier versement de 43 € à l'établissement est réalisé. Il sera ensuite abondé par le surplus du produit total de la CVEC.

Conformément à l'article L841-5 du Code de l'éducation, les actions utilisées sont des actions d'aspect social, sanitaire, culturel, sportif ainsi que de prévention et d'éducation à la santé. Elle ne peut pas permettre de financer des actions liées à la formation des étudiants, sauf uniquement pour des unités d'enseignement transversal non obligatoires.

Conformément à l'article L841-11 du Code de l'éducation, au minimum 30 % de la CVEC doit être fléchée pour les actions des associations étudiantes dans le cadre du FSDIE dont 15 % sont fléchés pour l'aspect social mis en place par l'établissement pour ces étudiants et 15 % sont dédiés au financement de la médecine préventive.

Pour gérer ces aspects de coordination et de programmation des actions, l'université s'est dotée d'une commission CVEC comportant 14 membres dont 6 représentants étudiants du conseil d'administration, le vice-président étudiant, 3 représentants des services communs, 2 représentants DEVU, la vice-présidente déléguée à la CFVU et la vice-présidente déléguée à la vie étudiante. Sont invités le CROUS, les chargés de mission de l'université, un représentant de la BU, un représentant de la DREDI.

La commission doit présenter le bilan de la CVEC à la CFVU et au conseil d'administration.

Un focus est fait sur l'aspect financier. Il est constaté une augmentation de 2018 à 2022 de la somme globale de la CVEC et une baisse en 2023 pouvant être expliquée par la baisse des effectifs étudiants et par l'augmentation du nombre de boursiers. Concernant les dépenses CVEC par domaine d'actions, en 2020, 24 % des actions liées à l'aspect social étaient en rapport avec la pandémie et 95 % de la CVEC ont été consommés. A la suite des effets de la pandémie, cette consommation a subi une baisse en 2021 puis de nouveau une hausse en 2022 avec un taux d'exécution de 80 %.

Un focus est fait sur la FSDIE, dont les projets sont votés par la CFVU. En 2022, 111 projets ont été validés par la CFVU pour environ 270 K€.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les bilans CVEC URCA pour les années 2020, 2021 et 2022, à l'unanimité.

6. Exonération des étudiants extra-communautaires

Monsieur Olivier DUPERON rappelle qu'il s'agit de la même proposition que l'année dernière et monsieur le président précise que les droits majorés ne sont pas appliqués aux étudiants internationaux.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'exonération des étudiants extra-communautaires, à l'unanimité.

7. Questions pédagogiques

➤ **Déclaration d'ouverture d'un parcours de BUT**

Monsieur Olivier DUPERON rappelle qu'il s'agit du parcours Mesures et Analyses Environnementales du BUT Mesures Physiques de l'IUT Reims Châlons Charleville, validé en conseil IUT et à la CFVU.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'ouverture du parcours Mesures et Analyses environnementales du BUT Mesures physiques, à l'unanimité.

➤ **Relevé de décisions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 26 septembre 2023**

Il s'agit d'un point d'information.

8. Questions recherche

➤ **Demande subvention FEDER**

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il s'agit d'une demande pour le projet BALZAC porté par Lilian JOLY (GSMA).

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande de subvention FEDER pour le projet BALZAC, à l'unanimité.

➤ **Relevé de décisions de la commission recherche du 12 septembre 2023**

Il s'agit d'un point d'information.

9. Questions diverses

- 1) Est-il normal que le recrutement des enseignants-chercheurs, par la procédure du repyramidage, ne soit pas soumis à la validation du CA ? (posée par madame Françoise LE NY VRAY)

Monsieur le président rappelle que le comité d'audition donne un avis mais il n'y a pas de vote en conseil d'administration.

- 2) Les critères de l'évaluation (dossier, oral de l'audition) sont-ils notés par le comité de recrutement afin d'aider le président dans sa prise de décision ? Les candidats peuvent-ils avoir connaissance de ces notations ? (posée par madame Françoise LE NY VRAY)

Madame Tamar BALAN répond que les candidats peuvent en faire la demande.

Madame Françoise LE NY VRAY demande s'il y aura un calendrier pour le résultat de la campagne d'emplois actuelle et monsieur le président indique que sa décision sera remontée à la DGRH en fin de semaine et le résultat sera rapide.

- 3) Les critères d'évaluation des candidats émanent-ils du Ministère ou sont-ils laissés au libre choix des présidences des universités, existe-t-il un référentiel officiel ? pour l'URCA ? (posée par madame Françoise LE NY VRAY)

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il y a deux rubriques qui sont données au comité d'audition, à savoir une appréciation sur les aptitudes professionnelles et une appréciation sur la motivation du candidat à accéder au corps des professeurs.

Madame Françoise LE NY VRAY demande si ce comité donne des notes et monsieur Olivier DUPERON répond que ce sont plutôt des avis (favorable, défavorable, réservé) sur chacun des deux critères.

- 4) Lors du précédent CA, QRF a posé une question sur la déprogrammation du budget des composantes dans le cadre du vote du BR1. La réponse, avec les données correspondantes pour chaque composante, figure dans le CR du CA à valider. Ces données correspondent-elles à la réalité des déprogrammations budgétaires ou y a-t-il eu des évolutions\corrections pour certaines composantes ? (posée par monsieur Georges DURRY)

Madame Marjorie BILLET répond que ce qui est appelé déprogrammation est en réalité l'anticipation de la sous-exécution lors du budget rectificatif n°1. Pour mémoire, ce montant était de 454 K€ et il a été revu pour l'EiSIne à la suite d'une mauvaise imputation technique de la composante, les autres ne seront pas modifiés.

Monsieur Georges DURRY demande si cela modifie les agrégats budgétaires et madame Marjorie BILLET répond que, de ce fait, l'anticipation de la sous-exécution est moins importante mais les fonds ont été trouvés avec un projet qui ne sera pas totalement consommé pour la fin d'année.

Madame Nathalie HUMBERT demande ce qui est pris en compte dans le calcul de la prime de précarité versée en octobre.

Madame Tamar BALAN explique que sont pris en compte, pour les personnels, le traitement indiciaire, l'indemnité compensatrice de CSG, le supplément familial et la prise en charge de la mutuelle. Pour les personnels BIATSS, s'ajoutent la NBI, l'IFSE et toutes primes. Pour les enseignants-chercheurs et les enseignants, s'ajoutent tout ce qui est indemnités liées au grade, aux fonctions, les primes individuelles, C1, C2, C3 et les heures complémentaires fiscalisées. Les personnels doivent se tourner vers leur employeur principal sur la période de référence s'ils n'étaient pas à l'URCA. Il est précisé qu'il sera répondu individuellement aux questions à ce titre et qu'un point d'information sera fait sur le bureau virtuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h57